

Souad Rajeb & Mostafa Yahyaoui

Impact du droit et de l'espace social sur les rapports du féminin et du masculin

IMPACT OF LAW AND SOCIAL SPACE ON THE RELATIONSHIP BETWEEN THE FEMININE AND THE MASCULINE

Abstract : This article aims to understand the transformation process of the hierarchical man / woman scale in everyday life. It is about delivering an interpretive battery to responses from the field on social change. For this, a comparison between two different geographical contexts was mobilized: the Oriental region (Periphery) and the Casablanca region (Center). The main feedback from the field survey tells us about (1) the fact that the status of women in local society is particularly dependent on the intersections and mutual influences of "geography of social proximity" and "gender". (2)

Keywords: Islam; Law; Local Culture; Men and Women Equality; Social Space; Social Gender.

SOUAD RAJEB

FSJES-M, Université Hassan II Casablanca
Souad.rajeb@univh2c.ma

MOSTAFA YAHYAOUÏ

FSJES-M, Université Hassan II Casablanca
mostafa.yahyaoui@univh2c.ma

DOI: 10.24193/cechinox.2022.42.29

« (...) la géographie du monde ne commence-t-elle pas dans une géographie psychique, l'espace du dehors ne se trouve-t-il pas déjà prédéterminé dans un espace du dedans? ¹»
(Wunenburger, 1996, p. 399)

Introduction

Le Maroc s'est doté d'un ensemble de textes marquant des avancées juridiques considérables sur la question du genre. Le Maroc a ratifié la plupart des instruments internationaux généraux et spécifiques qui contribuent à instaurer et à promouvoir le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. De nouvelles réformes et orientations sont visibles du code de la famille, entré en vigueur le 5 février 2004, de la nouvelle législation sur la nationalité de 2007, de la nouvelle constitution qui comporte 18 dispositions relatives aux droits des femmes et de la loi organique relative à la nomination aux postes supérieurs du plan gouvernemental pour l'égalité (hommes/femmes), de la loi organique sur la régionalisation avancée. L'action gouvernementale va accompagner cette dynamique².

La lutte contre les violences faites aux femmes va accélérer le lancement de plusieurs initiatives et plusieurs actions qui ont été menées dans ce sens, en plus des réformes introduites dans le code pénal³. Néanmoins, malgré ces avancées, des discriminations et des violations des droits des femmes subsistent encore, le Maroc se classant, selon le *Global Gender Gap* au 133^e rang après la Tunisie (123^e rang), l'Algérie (126^e rang) et l'Égypte (129^e rang)⁴.

D'un point de vue historique, les inégalités spatiales en termes de dynamiques du développement territorial, va développer une culture du genre totalement différente d'une région à une autre. D'une part, le travail agricole et minier dans la région de l'Oriental, par exemple, n'a pas aidé à l'émergence, localement, d'une culture du genre importante, comparativement à celle résultant du travail d'usine, de l'adhésion au mouvement syndical et de la forte industrialisation de la région de Casablanca. D'autre part, le genre a exercé une influence profonde sur la production de cette 'géographie'. Les salaires bas des femmes dans les régions à culture syndicale féministe peu développée, va rendre ces territoires plus attractifs à des catégories d'entreprises. De la même manière, l'analyse et le décryptage de la violence dans les espaces publics va ressortir des intersections et des influences mutuelles de la géographie et du genre. Certes, l'espace est un reflet sur la manière dont le genre est construit, mais, ce dernier, va largement participer à créer ses propres formes géographiques. Les femmes, tout en subissant une discrimination spatiale et en rejetant les espaces ou le contrôle social fléchit (celui de la domination protectrice), va participer à la sublimation d'une territorialité conforme à son sens du propre

(intérieurisé de par son éducation), de la douceur et de la beauté (la qualité de vie urbaine dans la métropole : boulevards propres, artères bien agencées...)⁵.

Afin d'appréhender ces mutations, notre question principale portera sur *le lien entre la « perception du droit et des politiques publiques en faveur des femmes » et le milieu géographique que les acteurs reproduisent et pratiquent quotidiennement*, avec trois questions récurrentes :

– Comment le « genre » entretient des liens et des rapports avec les zones géographiques que nous produisons ?

– Quel est le lien entre la « perception des femmes » et l'espace social que les acteurs reproduisent et pratiquent quotidiennement ?

– Dans quelle mesure peut-on accorder une équivalence spatiale aux rapports homme/femme selon la différenciation d'échelle (domicile, espace public, etc.) ?

Notre analyse a pour ambition d'appréhender le processus de transformation de l'échelle hiérarchique homme/femme dans la vie au quotidien. Il s'agit de livrer une batterie interprétative en réaction aux réponses remontées par une série de six questions clés autour de l'identification du changement social (Qui, Quoi, Où, Quand, Comment et Pourquoi). Pour ce, une comparaison, en particulier, entre deux contextes géographiques différents, a été mobilisée : d'une part, la région de l'Oriental (Périphérie, aire de notre enquête empirique), d'autre part, la région de Casablanca (Centre).

I. Cadre théorique de l'analyse

Aujourd'hui, la théorie spatiale de Henri Lefebvre est considérée comme un 'tournant spatial' s'emparant des sciences

sociales. Les questions autour de cette construction occupent une place prépondérante au-delà des frontières épistémologiques entre les disciplines. L'importance de cette théorie réside en particulier dans le fait qu'elle intègre systématiquement les catégories de la vie sociale et de l'espace dans une seule et même théorie globale. Elle permet l'assimilation et l'analyse de processus spatiaux à différents niveaux, à savoir les niveaux juridico-politique, économique, social et culturel. Elle admet que « l'espace (social) est un effet de l'action des sociétés sur la nature première ⁶ » et elle introduit la distinction entre la pratique spatiale/ espace perçu (le perçu, espace expérimenté et utilisé), la représentation de l'espace/ espace conçu (l'espace de la connaissance, des signes et des codes), et les espaces de représentation / espace vécu (l'espace imaginé via des images et des symboles).

Ceci autorise la reconstruction des processus de la production de l'espace en incluant le contexte et en clarifiant les dynamiques de l'action humaine et les éléments constitutifs de leur structure de base.

Lefebvre déduit que chaque société – et chaque mode de production – crée son propre espace, et que la division du monde en une mosaïque d'espaces sociaux est le produit d'un processus qui devait être compris de manière critique (dynamique) : « *l'espace (social) est un produit (social)* » et la spatialité de la pratique sociale nécessite l'exploration des liens qui lient les individus et les groupes sociaux aux espaces (Lefebvre, 1974, p. 35).

II. Hypothèses

Pour répondre à ces interrogations, nous sommes partis de l'hypothèse suivante :

Les aspirations profondes des sociétés locales (Cas de la population vivant dans la région Orientale du Maroc) échappent à la catégorisation normative souvent souhaitée par « l'élite centrale » et peuvent soit freiner, soit accélérer les changements du statut réel des femmes dans l'espace public⁷.

Cette hypothèse soutient qu'une compréhension plus enracinée et nuancée de la réalité vécue par les femmes exige de d'enrichir la lecture juridique par une analyse sociogéographique. Dans ce qui suit nous utilisons des outils de la géographie critique – espace, lieu et échelle – pour doter les décideurs politiques des données nécessaires sur une population assez négligée dans les politiques publiques.

Ici, nous abordons la perception⁸ des femmes dans la société locale, en mettant en avant les valeurs de sa représentation sociale dans l'espace public. En effet, ce qui caractérise cette analyse c'est qu'elle porte sur l'interprétation des données discursives collectées sur les valeurs immatérielles à propos de la présence des femmes dans l'espace public, c'est-à-dire sur des productions cognitives ; elle posera bien sûr le problème fondamental du langage, produit de ces opérations cognitives et moyen permettant au chercheur, de parvenir à ces « faits de conscience » en tant que savoirs à sens commun sur les femmes, génériques de la culture locale⁹.

III. Méthodologie

En mettant en avant une analyse pluridisciplinaire axée sur le droit, la théorie de l'espace et la sociologie des politiques publiques, nous avons opté pour une méthodologie de recherche axée sur le paradigme de *l'évaluation stratégique*, ou « *par les preuves* » (Nioche, 1982).

Ce concept consiste à porter un jugement indépendant sur la valeur d'une règle du droit, à partir d'une analyse de ses conséquences basée sur une recherche empirique conforme aux méthodes de recherche en sciences sociales.

Cette méthode suppose l'ouverture à toutes les conclusions, y compris la mise en cause radicale des choix politiques. Elle s'inscrit dans une perspective d'évaluation territoriale de l'efficacité des politiques publiques, éclairée par la « science ».

Cette méthode d'analyse envisage la nature sociale de ces productions discursives. Ces dernières sont spécifiques à une « *pensée sociale sur les femmes en usage* » et sont affectées par les contextes de la communication. Ce qui suppose de s'arrêter sur la manière, à travers laquelle, les personnes dans l'aire de l'enquête, perçoivent les faits, les situations et les rôles qui vont s'ordonner dans cette représentation du leadership des femmes et de leurs statuts dans la vie publique.

Enfin, les comportements sociaux et les attitudes des sujets sont, généralement, orientés suivant une série de perceptions, sans, que les intéressés puissent, forcément, les relier les unes les autres.

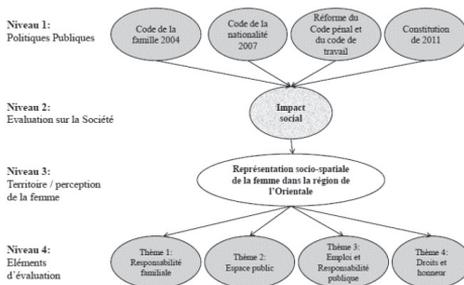


Figure 1. Les déterminants de l'évaluation territoriale du cadre normatif national en faveur des femmes

Notre analyse repose sur une reconstruction de l'image sociale des femmes la mise en lien des attitudes, comportement et perceptions des personnes enquêtées en nous appuyant sur quatre sources d'informations, comme l'illustre le graphique de ci-dessous.

Comme l'illustre la figure 1, nous proposons dans cette analyse une évaluation portant sur la mise en relief de la cohérence entre les quatre niveaux de mesure de l'évolution du statut des femmes, en tant que, changements produits au fur et à mesure, spontanément, au rythme octroyé par les acceptations psychoculturelles des individus constituant la société locale : Niveau (1) les textes juridiques, niveau (2) les effets sociétaux produits par ces textes, niveau (3) la représentation socio-spatiale¹⁰ et le niveau (4) les thèmes du décodage de cette perception (TH1 la responsabilité familiale, TH2 l'espace public, TH3 l'emploi et responsabilité publique, et TH4 les droits et l'honneur).

IV. Résultats et discussion

Nous choisissons de nous concentrer sur les résultats concernant (1) la perception des femmes dans l'espace public et (2) les violences à l'égard des femmes et le pouvoir symbolique.

4.1 La perception des femmes dans l'espace public

L'analyse de l'espace public tel qu'il est vécu, utilisé et pratiqué par les femmes dans la Région de l'Orientale, nous enseigne que malgré l'évolution de leur statut dans la société, le contexte local révèle et reproduit les inégalités entre les femmes et les

hommes. L'enquête nous a montré comment chacun des deux sexes vit au sein de la société selon la culture sociale, les normes et les valeurs que l'espace collectif lui dicte.

Il s'agit des lieux d'éducation, de la rue, et de services publics... Les espaces et les lieux, ainsi que leurs sens (et des éléments connexes tels que notre degré de mobilité) sont soumis à une approche sexo-spécifique. De plus, ils sont sexués de multiples façons, qui varient selon les cultures régionales et les diverses temporalités. Et cette mixité de l'espace et du lieu reflète et a des effets sur la manière dont le genre est construit et compris dans les sociétés dans lesquelles nous vivons. Certains endroits sont conçus ou ont pour effet de faire reconnaître fermement la subordination conventionnelle des femmes (clubs masculins, cafés, immensités de terrains vacants au centre ou à la périphérie de la ville, bâtiments désertés). D'où l'édification de '*frontières latentes*' obstruant la libre circulation du genre à l'intérieur de l'espace urbain ou autre.

Au cœur de cette réflexion, se pose l'utilité de présenter quelques éléments de l'analyse de la particularité de l'occupation et de l'organisation des fonctions entre les deux sexes dans l'espace public. Il s'agit de considérer, principalement, les attitudes à l'égard de la présence des femmes dans l'espace public avec un statut de leadership. Une liste réduite a été proposée aux personnes enquêtées, à savoir : *élu(e) locale, parlementaire, ministre, gouverneur ou wali, caïd*. La perception de la société locale sur l'accès des femmes aux divers postes de responsabilités est très nuancée.

Les postes de responsabilité les moins accessibles aux femmes sont les postes d'agent d'autorité, c'est-à-dire celui de

Caïd (49%), suivi par celui de Gouverneur ou Wali (56%). Dans la conscience collective, ces métiers renvoient à la structure politique, économique et administrative traditionnelle marocaine « *le Makhzen* », antérieur au « *protectorat* » français, et qui est réputé pour son caractère conservateur « masculin ». Ce refus s'inscrit en prolongement à ce modèle traditionnel, nonobstant le fait que le Maroc a autorisé, depuis plus d'une dizaine d'année, l'accès des femmes aux postes de Caïd et de Gouverneur. Par ce regard défavorable à l'exercice des femmes du métier d'agent d'autorité, la société locale rejette le fait que les femmes soit « *un arbitre à la fois neutre et doté d'une autorité, chargé à la fois de « régler » à juste titre « les litiges et d'exercer » l'autorité « dans le maintien de l'ordre public*⁴¹ ».

Les réponses extrapolées par les sujets interrogés, nous indiquent que le poste d'élu(e) locale (omniprésent au côté de l'agent d'autorité) se positionne mieux, en terme d'appréciation, avec 61% de répondants favorables.

Le poste de parlementaire vient en tête de groupe en termes d'appréciation. Ainsi, 72% des personnes interrogées ont accepté que les femmes occupent ce poste. Rappelons, que ce poste est perçu dans la conscience collective comme étant celui qui enregistre le plus de préjugés relatifs à la passivité et qui mobilise le minimum de proximité avec la population et s'exerce au niveau central loin de l'espace régional.

En reproduisant un croisement horizontal, par rapport à la somme des OUI ou des Non, la même tendance se confirme. Les postes de responsabilité les plus souhaités pour les femmes sont les fonctions où les rapports de proximité avec la population sont les plus réduits, voire inexistant,

ministre ou parlementaire – puisque s'exerçant au niveau central et loin du territoire local.

Pour beaucoup de personnes enquêtées, il semble fondé et « normal » que les femmes soient bien moins représentées que les hommes dans les postes de responsabilité publique nécessitant une proximité et un exercice de pouvoir, les confrontant directement, aux citoyens. A fortiori parce que, moins investies de force d'engagement, de leadership ou d'autorité, elles prendraient moins de risques. Par ailleurs, la compréhension du pouvoir et de l'autorité est importante pour apprécier les obstacles culturels entravant le renouvellement des rôles des femmes dans la société et la culture marocaines.

Le concept d'autorité a des composantes à la fois sociologiques et psychologiques et il est lié à deux autres concepts : le pouvoir et la légitimité. Souvent défini comme une capacité personnelle ou sociale à atteindre certaines fins, le pouvoir est essentiel à l'autorité, obtenue d'abord par la sanction sociale, puis par la légitimation individuelle (intérieurisation psychologique du pouvoir par les membres d'une société. Une combinaison de pouvoir et de légitimité sanctionne l'autorité aux niveaux individuel et social.¹²

Selon le même raisonnement, les femmes, dans le contexte social de l'enquête, seraient moins réactives aux contraintes de ces postes, précisément sur le plan de la disponibilité et de l'adaptation aux difficultés du quotidien, surtout face à des situations et des demandes sociales

complexes. La liste de ces « handicaps » n'étant pas exhaustive.

Cette définition patriarcale des femmes remontée par les résultats de cette enquête sur terrain¹³ est confirmée par les enquêtes menées par le HCP¹⁴ au niveau national. Seuls 32,2% des hommes et 36,6% des femmes considèrent que les femmes gèrent les entreprises aussi bien que les hommes. Selon un rapport du ministère de la fonction publique et de la modernisation de l'administration¹⁵, plus on monte dans la hiérarchie administrative, moins on trouve de femmes : 14% dans les emplois supérieurs, 10% parmi les chefs de division et 16% chez les chefs de services. En d'autres termes, 76% de femmes « responsables » sont chefs de service, 18% sont chefs de division, 4% sont directeurs centraux. Les femmes aux postes de responsabilité sont plus nombreuses au niveau central que dans les régions (déconcentré). En effet 26,08% de femmes responsables (contre 73,92% d'hommes) exercent au niveau central alors que celles qui exercent au niveau déconcentré constituent 10,58% (contre 89,42% d'hommes). La variable « poste de responsabilité » permet de tirer certaines constatations sur le genre et la mobilité.

Dans la même perspective, notre enquête terrain sur l'Oriental proposait aux sujets interrogés de suggérer trois emplois qui seraient les mieux adaptés aux femmes (Métiers traditionnels ou modernes, demandant ou non une qualification professionnelle, donnant droit à un salaire médiocre ou relativement élevé, relevant de l'économie traditionnelle ou moderne).

Parmi les métiers les plus prisés, émergent les métiers suivants : secrétaire, institutrice, médecin, infirmière, sagefemme, ouvrière d'usine, commerçante, agent de

service, fonctionnaire, avocate, juge, ingénieur. Une lecture rétrospective et comparative des données de notre enquête et celle réalisée en 1962 par Nelly Forget¹⁶ nous permettra de mesurer l'évolution sociétale sur la perception de certains métiers.

Dans les deux enquêtes, les choix communs relatifs aux métiers les plus adaptés aux femmes, font ressortir trois grandes catégories de métiers, avec des taux d'appréciations relativement similaires.

La première catégorie a trait aux métiers qui sont fréquemment rejetés dans les deux études : Gardienne de hammam et artiste.

Un second groupe de professions laisse émerger un écart considérable entre l'étude réalisée en 1962 et la présente. Ce groupe de métiers ne recueille pas les mêmes pourcentages d'appréciations dans les deux enquêtes objet de comparaison. Il s'agit, en l'occurrence, des métiers de « secrétaire, *maallema* (maîtresse de broderie), vendeuse, ouvrière d'usine ». Dans l'enquête internationale réalisée en 1962, Nelly Forget nota que ce groupe de métiers enregistrera 65% de taux d'appréciation ; au moment où, ce même groupe de métiers ne recueillera guère plus que 16% d'approbation (en terme de convenance professionnelle aux femmes) selon les données extrapolées de notre milieu d'enquête.

Enfin, certaines professions, que nous regroupons sous la rubrique, « Fonctionnaire, institutrice, médecin, sage-femme, infirmière » font l'objet de consensus dans les deux enquêtes. 90% des sujets interrogés dans l'enquête de 1962 et 74% des sujets interrogés appartenant à la société locale, objet de notre étude, considèrent que ces métiers semblent le mieux convenir aux femmes.

Il ressort des deux études une certaine constante : les métiers les plus prisés sont des professions qui s'inscrivent dans le cadre de l'économie moderne.

Comment peut-on expliquer cette durabilité statique de la perception sociétale sur les métiers qui semblerait le mieux convenir aux femmes ?

Dans les deux enquêtes, les professions ayant décrochées les préférences des sujets interrogés s'inscrivent dans le cadre de l'économie moderne ; elles supposent une scolarisation poussée, s'exercent en dehors du domicile et représentent une rupture avec les modes de vie traditionnels.

Cependant, sont-elles si éloignées du rôle traditionnellement imparti aux femmes dans l'esprit collectif ?

Ces résultats pourraient s'expliquer par une certaine tendance laissant cantonner les femmes dans un secteur d'activités restreint, la laissant s'enfermer dans l'archétype de la femme maternelle, douce, compréhensive. Ce rôle rappelons-le s'inscrit en continuité avec le modèle traditionnel.

Par ailleurs, tous ces métiers renvoient une image des femmes dans toute sa symbolique :

- La douceur et l'empathie comme déterminant dans le choix des carrières médico-sociales ;

- L'éducation et la pédagogie privilégiant l'appréciation des métiers d'enseignement ;

- Le sens de l'organisation et de l'arrangement comme déterminants pour une carrière dans la fonction publique.

En somme, cette étude comparative, aura permis, à travers les motifs d'opposition au travail professionnel des femmes, chez les réfractaires au travail féminin, de déceler des niveaux de similitudes entre la

société locale (milieu enquêté) et la société marocaine, objet d'étude en 1962.

Un troisième croisement permettrait de souligner le prolongement de cette constante au niveau national. En effet, le rapport publié par le HCP, en 2015¹⁷, relève que le taux de féminisation de l'administration publique a atteint 39,4% en 2013 contre 38,6% en 2012, 37% en 2010 et 34% en 2002 et le taux de féminisation des effectifs varie selon les administrations. Les trois ministères les plus féminisés sont la Santé, où plus de la moitié des fonctionnaires sont des femmes, et la Solidarité et les Affaires générales. A l'inverse, les ministères les moins féminisés sont l'Équipement, l'Intérieur et l'Agriculture.

Nous sommes, donc, devant une situation évoluant à un rythme dicté et orchestré par des pouvoirs diffus et anonymes (traditions, coutumes...) au sein de la société (et non par le pouvoir institutionnel). Cette vérité est criante lorsque les sujets interrogés, dans cette étude terrain, sont sollicités pour répondre à la question suivante : Quelles sont selon vous les raisons pour qu'une femme accède aux postes de responsabilité ? Plus de 88% de leurs réponses varient entre le mérite (50%) et les réseaux familiaux (38%).

L'étude a mis en lumière un changement sociétal local considérable par rapport à l'image des femmes. Il est légitime de déduire, à travers un taux sensiblement faible portant sur des considérations « physiques » (9%) dans le choix des femmes aux postes de responsabilité, et un taux assez élevé de considérations relatives aux « compétence, mérite, qualités morales et intellectuelles » (50%) que les femmes semblent projetées dans une société méritocratique où les compétences et le mérite ont les maîtres mots.

Néanmoins, l'enquête nous renvoie à une autre réalité. Cette acceptation sociale ne peut pas être interprétée comme une rupture totale avec le référent collectif sur l'image des femmes.

D'après les réponses afférentes aux qualités d'une femme au poste de responsabilité, il apparaît que la société locale est beaucoup plus orientée vers une image du modèle « réservé » des femmes et moins exposé au modernisme, puisque : 55% de l'échantillon conditionnent cette ascension professionnelle des femmes par l'exigence du voile (25%), le comportement (20%) et l'habillement « correct » et « réservé » (10%).

Cette exigence se rattachant à la moralité des femmes responsables, trouve sa justification dans un certain « conformisme » par rapport aux valeurs culturelles et religieuses de la représentation sociale des femmes dans la société locale.

L'étude nous a permis, à ce stade, d'avancer, prudemment, que les femmes au travail ne sont pas perçues dans l'absolu, à travers leurs qualités et leurs compétences, mais demeurent prisonnière des clichés et des « formats préétablis » requérant une certaine « obéissance » aux valeurs morales et culturelles imposées par la société locale.

En d'autres termes, et en reprenant la littérature du « féminisme » au Maroc, nous pouvons dire que dans la vie courante, les femmes sont encore confrontées à des obstacles culturels les empêchant d'atteindre, aisément, les postes de responsabilité à pieds d'égalité avec les hommes. Ceci peut se justifier à la fois par la pression du préjugé d'infériorité par rapport à l'homme, mais aussi par une intolérance vis-à-vis de l'image « libérée » du carcan social dans lequel les femmes ont été enfermées depuis des siècles.

L'analyse de données de cette étude montre que les femmes responsables, au niveau national, sont en moyenne largement plus diplômées que les hommes. Seulement 1,2% d'entre elles ont un niveau inférieur à Bac+3 contre 3,44% pour les hommes responsables. De même, 62,32% des femmes occupant des postes de responsabilité ont un niveau Bac+5 et plus, contre seulement 53,31% des hommes. La « sur-diplômation » des femmes est un phénomène très marqué aux postes de niveau 1 puisque 60,66% des femmes chefs de service et 64,29% des femmes chefs de division ont au moins un diplôme Bac+5, contre 48,61% et 54,26% des hommes respectivement. On peut donc supposer soit que l'exigence éducative est plus forte pour les femmes que pour les hommes quand il s'agit des nommer dans des postes de responsabilité, soit que la plupart des femmes ne se portent candidates à ce type de poste que si elles peuvent se prévaloir d'un diplôme élevé.

D'autre part, pour les femmes, au niveau national, le mariage est un obstacle dans l'accès aux postes de décision. Les fonctionnaires sont dans leur grande majorité des personnes mariées (79,86%). Les célibataires viennent en seconde position avec 15,28%. Les catégories « divorcés » et « veufs » sont très minoritaires (4,86%). Le pourcentage des hommes mariés est bien plus élevé que celui des femmes mariées (83,45% contre 60,94%). Par contre, les célibataires sont bien plus nombreux parmi les femmes. Ainsi, si 33,52% de femmes responsables sont célibataires, seulement 11,82% d'hommes responsables le sont¹⁸. Il semble donc que le célibat favorise l'accès aux postes de responsabilité pour les femmes, tandis que le mariage le favorise davantage pour les hommes.

4.2. Les violences à l'égard des femmes et le pouvoir symbolique

Dans l'enquête menée dans l'Oriental, la violence à l'égard des femmes dans les espaces d'enseignement est moins ressentie dans la société locale. 42% des personnes interrogées considèrent que la violence dans l'enseignement concerne plus les filles que les garçons. Alors qu'une tranche assez importante (57%) ne conçoit pas que les filles puissent être exposées à l'école à ces actes. Cette donnée s'explique par le fait que l'aire de l'enquête est réputée, d'une part, par son conservatisme 'HACHMA et LWQAR' (pudeur et humilité) qui impose un certain respect mutuel entre les habitants du même quartier ou du douar. De même, la vie en communauté est perçue comme un espace 'sécurisé' imperméable à toute intrusion de mauvaises conduites. Ici le respect des filles du voisin symbolise le respect des normes de la communauté. Le quartier s'érige alors comme forteresse édifiant des 'frontières latentes'. Tout en se proposant comme espace extérieur, il n'en demeure pas moins un espace de limite et de contrôle qui renvoie à la domination traditionnellement subie par le genre¹⁹. Le quartier, d'autre part, reproduit des rapports sociaux de domination. C'est un espace, idéal, de ressources sociales, placé sous le contrôle de fait d'une collectivité et de ses valeurs. La circulation dans l'espace public, risque très souvent de se résumer à une circulation d'une zone à l'autre du quartier. Cette circulation ne fait, en définitive, que marquer l'assujettissement des femmes aux contraintes du temps qui les dépassent et qui les poussent à rationaliser l'efficacité du travail gratuit qu'elles consacrent à leur famille. A ce propos les

résultats de l'enquête de HCP, 2009 sont riches d'enseignement. Dans une journée type des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus, les femmes consacrent 5 heures au travail domestique et aux soins prodigués aux autres membres du ménage alors que les hommes n'y consacrent que 43 minutes.

Sur les inégalités homme-femme âgés de 15 ans et plus devant la charge de travail, les hommes consacrent 88% au travail professionnel et 12% au travail domestique, alors que les femmes consacrent 21% au travail professionnel et 79% au travail domestique. Ce confinement du genre dans l'espace quartier, et la sublimation de l'aspect sécuritaire renvoient aux agencements géographiques classiques du territoire communautaire. Or, les études de la géographie urbaine ont démontré que pour que la ville fonctionne et puisse optimiser ses ressources, il faut libérer les espaces pour produire l'interaction et l'hybridation.

En s'arrêtant sur les motifs fondant l'idée que les actes de violence concernent à l'école plus les filles que les garçons, 65% d'entre eux trouvent que ces actes se manifestent dans ce que nous regroupant sous l'intitulé 'Vulnérabilité, faiblesse et incapacité à se défendre'. L'âge est un facteur déterminant dans la violence puisque 21% des personnes interrogés considèrent qu'elle est due à l'adolescence et au harcèlement de la part des garçons. Rappelons à cet égard que la plupart des établissements d'éducation et d'enseignement sont mixtes, dans la région. Le Maroc ayant, dès l'indépendance, opté pour la mixité du système éducatif. Cela n'allait pas sans difficultés, les parents mécontents retiraient leurs filles, très tôt de l'école, dès la puberté ; et dès que les effectifs le permettaient des

écoles séparées ont été créées. Les cas de violences se rapportant à la provocation des femmes à travers soit son comportement ou son vestimentaire sont moins fréquentes 14%. Les agressions verbales sont plus répétitives 88% et plus courantes. Les agressions physiques à l'égard des femmes dans les espaces d'enseignement sont beaucoup moins (12%) fréquentes. D'autre part, une panoplie de formes de violence à l'égard des femmes dans la rue en particulier et dans l'espace public en général se manifeste. Jusqu'aux années 50, la rue et l'espace public étaient exclusivement réservés aux hommes. Les femmes qui s'y aventuraient étaient considérées comme frivoles. Seules, les vieilles femmes, aux corps usés et asexués, pouvaient sortir de chez elles sans être suspectées. Depuis les années 60, les femmes occupent la rue et les lieux publics pour des raisons de statut social, au même titre que les hommes. Mais la perception des femmes dans la rue n'a pas beaucoup évolué. L'enquête va révéler que le seuil de tolérance de la présence des femmes dans l'espace public en général ne dépasse guère les 66% des personnes interrogées.

En poussant la question plus loin, pour vérifier les degrés de tolérance quant à la présence des femmes dans la rue, plus du tiers des enquêtés pensent que les femmes ne devraient jouir de ce droit qu'en cas de besoin ou d'urgence (ils évoquent l'utilité pour occuper les lieux public), certains d'entre eux conditionnent même ce droit par la nécessité d'être accompagnée ou voilée. L'exploitation de l'espace-rue par les femmes, même quand il est toléré par la société locale, demeure très strictement conditionnée, par une mosaïque de liens la soumettant à un quasi 'couvre-feu' culturel.

Cependant 54% des personnes interrogées font de ce droit un droit fondamental et considèrent que les femmes peuvent jouir au même titre que les hommes de ce droit. Pour cette catégorie de personnes interrogées, l'exploitation de l'espace-rue par les femmes, relève de sa liberté individuelle, s'inscrivant ainsi, par rapport à un référent universel en matière de libertés publiques et de droits humains. En se conformant aux modèles traditionnels, seules les femmes claustrées sont honorables. Et comme l'illustre le graphique suivant, 71% des sujets interrogés, refusant de voir les femmes occuper l'espace-rue, justifient ce refus par une vision conservatrice assignant les femmes à résidence ; « *l'utilité de la femme est dans son foyer et pas ailleurs* » soutiendraient-ils.

Toute femme dans la rue peut être, également, perçue par les hommes comme une proie potentielle à la drague. Dans ce sens, 15% des personnes interrogées, soutiennent que leur refus de voir les femmes occuper l'espace-rue, se justifie par le souci de lui éviter le danger ou le harcèlement. Même si les femmes ont les mêmes responsabilités que les hommes, elles doivent obéir à un couvre-feu culturel. De jour, mais surtout de nuit, la présence des femmes dans la rue est suspecte et donne le droit aux hommes de les harceler.

Ceci étant, l'implantation de la culture du genre dans les sociétés locales, dite « conservatrices », nécessite non seulement « l'immigration des idées », comme dit Marx²⁰, mais aussi un temps d'adaptation et d'innovation des stratégies de « dissolution » progressive du « pouvoir symbolique » de la culture locale.

(..) Les situations d'« immigration » imposent avec une force particulière la

mise au jour de l'horizon de référence qui, dans les situations ordinaires, peut demeurer à l'état implicite. Mais il va de soi que le fait de rapatrier ce produit d'exportation implique de graves dangers de naïveté et de simplification- et aussi de grands risques, puisqu'il livre un instrument d'objectivation. Toutefois, en un état du champ où l'on voit le pouvoir partout, comme en d'autres temps on se refusait à le reconnaître là où il crève les yeux, il n'est pas inutile de rappeler que, sans jamais en faire, par une autre manière de le dissoudre, une sorte de « cercle dont le centre est partout et nulle part » (..) le pouvoir symbolique est en effet ce pouvoir invisible qui ne peut s'exercer qu'avec la complicité de ceux qui ne veulent pas savoir qu'ils le subissent ou même qu'ils l'exercent.²¹

Conclusion

Il ressort des résultats qu'il y a de la signification symbolique des espaces / lieux aux messages clairement différenciés par le genre qu'ils transmettent. A l'exclusion directe par la violence, les lieux ne sont pas seulement générateurs du sentiment de 'malaise' chez les femmes, mais aussi de 'murs amovibles'. Ils sont portés par la question du sens, ils fondent la pratique sociale, ils reflètent « l'idéologie productiviste »²² et affectent la manière dont le genre est construit et compris, notamment dans les espaces urbains dominés par l'élément masculin. Les principales remontées de l'enquête terrain nous renseignent sur (1) le fait que le statut des femmes dans la société locale est particulièrement dépendant des intersections et des influences mutuelles de

la «géographie de proximité sociale» et du «genre». Chacun d'eux est profondément impliqué dans la construction de l'autre. La géographie de proximité sociale, sous ses différentes formes d'organisation de la vie sociale, influence la formation culturelle des rapports entre les sexes. Le genre a exercé une influence profonde sur la production de cette géographie. (2) Il ne suffit pas de changer les textes de lois, et de modifier l'ordonnancement juridique. Il s'agit plutôt de rendre la société plus ouverte dans la définition des rôles des femmes, afin de permettre à celle-ci d'intégrer un espace

public et privé d'expression libre à l'égal de l'homme. Ceci passe par la production d'un déterminisme socio-spatial (promotion de la culture du genre par la société civile, les médias, les réseaux sociaux, les manuels pédagogiques, l'art, etc.), par une appropriation des sociétés locales – à la périphérie- d'un mode de vie et pensée, qui ne serait pas l'exclusivité du niveau central. Il s'agit, en fait de détacher le genre de la culture de la cité et de l'orienter vers l'espace du quotidien. Il s'agit, donc de lutter contre le désert civique à travers le pouvoir des réseaux.

BIBLIOGRAPHIE

- André Adams, *Casablanca, Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Tome II, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1968.
- Armand Frémont, *La région espace vécu*, Paris, Éditions Flammarion, 1999.
- Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Editions Presses Universitaires de France «Sociologie d'aujourd'hui», 2003.
- Fatima Sadiqi, « The Feminization of Authority in Morocco », in Mino Vianello and Mary Hawkesworth (dir.), *Gender and Power: Toward Equality and Democratic Governance*, 2015.
- Fatima Sadiqi, *Women, Gender and Language in Morocco*, Leiden and Boston, MA: Brill, 2003.
- FORGET, Nelly. Attitudes à l'égard du travail professionnel de les femmes au Maroc, in *Images de les femmes dans la société*, dossier publié dans la Revue internationale des sciences sociales, Revue trimestrielle, vol. XIV, n° 1, Paris : UNESCO, 1962.
- Forum Économique Mondial, *The Global Gender Gap Report 2014*, publié par World Economic Forum, 2014.
- Guy Di Méo, *Introduction à la géographie sociale*, Paris, Éditions Armand Colin, 2014.
- Guy Di Méo, *Les murs invisibles : Femmes, genre et géographie sociale*, Paris, Éditions Armand Colin/Recherche, 2011.
- Haut Commissariat au Plan, *Dynamique sociale et évolution des statuts des femmes au Maroc : Etude thématique* publiée dans *Réflexion Prospection Maroc 2030*, mai 2007.
- Haut Commissariat au Plan, *Le Maroc entre Objectifs du Millénaire pour le Développement et Objectifs de Développement Durable. Les acquis et les défis*, Rapport Nationalt, 2015.
- Haut Commissariat au Plan, *Les femmes marocaine sous le regard de son environnement social*. Enquête réalisée en 2006, citée dans le rapport *État des lieux de la parité hommes-femmes au Maroc*, Avril 2016.
- Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, Paris, Collection « Ethnosociologie », Éditions Anthropos, 4ème édition (2000), 1985.
- Jean- Jacques Wunenburger, «Imagination géographique et psycho-géographie », in Jacques Poirier et Jean- Jacques Wunenburger (dir.), *Lire l'espace*, Bruxelles, Ousia, 1996.
- Karl Marx, *Le Capital. Livre I*, Paris, Garnier Flammarion, 1969, 699 p. Livre III, Paris, Editions sociales, 1976, 872 p.
- Lisa. R Pruitt, « Gender, geography and rural justice », in *Berkeley Journal of Gender, Law & Justice*, Volume 33, Issue 2, Septembre 2008.

- Michel Foucault, *Power/Knowledge: Selected Interviews and Other Writings 1972–1977*, London: Harvester Press, 1980.
- Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, *La place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité dans l'administration publique au Maroc, rapport précité*, 2015.
- Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, *La place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité dans l'administration publique au Maroc*, mai 2016.
- Pierre Bourdieu, « Sur le pouvoir symbolique », in *les Annales*, Économies, sociétés, civilisations. 32e année, N. 3, mai-juin 1977.
- Safaa Monqid, *Femmes dans la ville, Rabat : de la tradition à la modernité urbaine*, in *Collection 'Géographie sociale'*, Éditions Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- Sandrine Depeau, « De la représentation sociale à la cognition spatiale et environnementale : La notion de « représentation » en psychologie sociale et environnementale », in ^{les} Acts de Séminaire organisé par l'UMR ESO, Université Rennes II sur *la notion de représentation*, ESO, N°25, 2006.
- Serge Moscovici et Miles Hewstone, « Social representations and social explanations: From the 'naive' to the 'amateur' scientist », in M. Hewstone (dir.), *Attribution theory: Social and functional extensions*, Oxford: Basil Blackwell, 1983.
- Setha Low et Neil Smith, *The Politics of Public Space*, New York, Editions Routledge, 2006.
- Souad Rajeb et Mostafa Yahyaoui, *Enquête sur la violence à l'égard des femmes dans la région de l'Oriental marocain*, Publication de la Fondation Hassan II pour les marocains résidents à l'étranger, février, 2013.

NOTES

- Jean-Jacques Wunenburger, « Imagination géographique et psycho-géographie », publié dans J. Poirier et J.-J. Wunenburger (dir.), *Lire l'espace*, Bruxelles, Ousia, 1996, p. 399.
- L'Agenda pour l'égalité 2011-2015, élaborée en collaboration avec 25 départements ministériels s'articule autour de 9 domaines prioritaires, 30 objectifs stratégiques et 100 mesures pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans 25 secteurs d'action publique. Le PGE, adopté le 06 juin 2013 par le conseil du Gouvernement, est composé de 8 axes déclinés en 24 objectifs traduits en 156 mesures.
- Elles concernent notamment l'adoption en 2002 d'une stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes et d'un plan opérationnel pour sa mise en œuvre, dans le cadre d'un partenariat entre l'État et la société civile.
- Le lancement en 2008 du programme TAMKINE, programme multisectoriel de lutte contre les violences basées sur le genre, par l'autonomisation des femmes et des filles. Ce programme vise la convergence des actions de lutte contre les violences de genre en ciblant la dimension territoriale.
- Forum Economique Mondial, *The Global Gender Gap Report 2014*, publié par World Economic Forum, 2014. Version électronique : URL : http://www3.weforum.org/docs/GGGR14/GGGR_CompleteReport_2014.pdf . 12 mai 2020.
- Armand Frémont, *La région - espace vécu*, Editions Flammarion, 1999, pp. 88-96.
- Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, Collection « Ethnosociologie », Editions Anthropos, Paris, 4ème édition (2000), 1974, p. XXVII.
- Lisa R Pruitt, « Gender, Geography », publié dans Berkeley, *Journal of Gender, Law & Justice*, Volume 33, Issue 2, Septembre 2008, p.339-342.
- Ici le terme de la 'perception' « (...) renvoie à une réalité présente dans l'action tandis que la représentation renvoie à une réalité absente et reconstruite à partir des caractéristiques à la fois individuelles, sociale, et du milieu ». Sandrine Depeau, « De la représentation sociale à la cognition spatiale et environnementale : La notion de « représentation » en psychologie sociale et environnementale », publié dans les Acts de Séminaire organisé par l'UMR ESO, Université RENNES II sur la notion de représentation, ESO, N°25, 2006, p. 12-13.

9. Serge Moscovici et Miles Hewstone, "Social representations and social explanations: From the 'naive' to the 'amateur' scientist", publié dans M. Hewstone (Ed.), *Attribution theory: Social and functional extensions*, Oxford: Basil Blackwell, 1983, p. 98-125.
10. L'emprunt du terme « socio-spatiale » renvoie à une reconstruction de la représentation sociale des femmes en fonction des phénomènes directement observables au quotidien. Bien évidemment, ce travail nécessite une mise en situation dans un contexte géographique témoin et non de critères extérieurs à lui. « *L'observation des représentations sociales est, en effet, chose aisée en de multiples occasions. Elles circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et les images, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels ou spatiaux.* » Denise Jodelet, *Les représentations sociales*. Editions Presses Universitaires de France « Sociologie d'aujourd'hui », 2003, p. 49. En d'autres termes, la représentation socio-spatiale est une superstructure regroupant « (...) les idées, les valeurs, les images et les mythes, les formes de pouvoir qui régissent la société dans ses espaces. Elle convoque la mémoire, les représentations sociales, d'essence culturelle, qui animent les êtres humains dans leur rencontre inévitable et créatrice avec les lieux. » Guy Di Méo, *Introduction à la géographie sociale*. Editions Armand Colin, Paris, 2014, p.130. Voir aussi, Guy Di Méo, *Les murs invisibles : Femmes, genre et géographie sociale*, Paris, Éditions Armand Colin/ Recherche, 2011.
11. Michel Foucault, *Power/Knowledge: Selected Interviews and Other Writings 1972– 1977*, London: Harvester Press, 1980, p.6.
12. Fatima Sadiqi, « The Feminization of Authority in Morocco », Chapitre 16, *Gender and Power: Toward Equality and Democratic Governance*, édité par Mino Vianello and Mary Hawkesworth, 2015, pp. 406-407.
13. Souad Rajeb et Mostafa Yahyaoui, *Enquête sur la violence à l'égard des femmes dans la région de l'Oriental marocain*, Publication de la Fondation Hassan II pour les marocains résidents à l'étranger, février 2013.
14. HCP, *Dynamique sociale et évolution des statuts des femmes au Maroc* : Etude thématique publiée dans Réflexion Prospection Maroc 2030, mai 2007. Version électronique :URL : <https://www.hcp.ma/Reflexion-prospective-Maroc-2030-Etudes-thematiques>, 12 mai 2020. Voir aussi, HCP, *Les femmes marocaine sous le regard de son environnement social*. Enquête réalisée en 2006, citée dans le rapport *État des lieux de la parité hommes-femmes au Maroc*, Avril 2016.
15. Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, La place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité dans l'administration publique au Maroc, mai 2016. Version électronique : URL : <https://www.mmsp.gov.ma/uploads>, 12 mai 2020
16. Nelly Forget, « Attitudes à l'égard du travail professionnel des femmes au Maroc », in *Images des femmes dans la société*, dossier publié dans la Revue internationale des sciences sociales, Revue trimestrielle, vol. XIV, n° 1, Paris, UNESCO, 1962, p.99.
17. HCP, *Le Maroc entre Objectifs du Millénaire pour le Développement et Objectifs de Développement Durable. Les acquis et les défis*, Rapport National, 2015, p. 44-45. Version électronique :URL : <https://odd.hcp.ma/attachment/635656/>, 12 mai 2020
18. Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, *La place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité dans l'administration publique au Maroc, rapport précité*, 2015, p. 51-54.
19. Safaa Monqid, *Femmes dans la ville, Rabat : de la tradition à la modernité urbaine*. Editions Presse Universitaires de Rennes, 2014, pp. 105-149.
20. Karl Marx, *Le Capital. Livre I*, Paris, Garnier Flammarion, 1969, Livre III, Paris, Editions sociales, 1976, pp. 389-390.
21. Pierre Bourdieu, « Sur le pouvoir symbolique », publié dans les Annales, 32/3, mai-juin 1977, p.405.
22. Henri Lefebvre, *op. cit.*, pp. 83- 96.